

19 mai 2021



ANALYSE DES COÛTS D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport donne suite à une demande présentée par les députées Leah Gazan (Winnipeg Centre) et Lindsay Mathyssen (London – Fanshawe) pour que le DPB examine les coûts d'un train de mesures en matière d'études postsecondaires, décrit dans la motion d'initiative parlementaire M-75, *Mise en place d'un programme d'aide aux étudiants postsecondaires*.

Analystes principaux :

Robert Behrend, conseiller-analyste

Mark Creighton, analyste

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Xiaoyi Yan, directrice, Analyse des budgets

Nancy Beauchamp, Carol Faucher et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : dpb-pbo@parl.gc.ca

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

RP-2122-006-M_f

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
2. Estimation des coûts	4
2.1. Données et méthode	4
2.2. Résultats	5
3. Autres scénarios de réduction de la dette	8
3.1. Scénarios et hypothèses d'établissement des coûts	8
3.2. Résultats	9
Notes	12

Résumé

Le présent rapport donne suite à une demande présentée par les députées Leah Gazan (Winnipeg Centre) et Lindsay Mathysen (London – Fanshawe) pour que le DPB examine les coûts d'un train de mesures en matière d'études postsecondaires, décrit dans la motion d'initiative parlementaire M-75, *Mise en place d'un programme d'aide aux étudiants postsecondaires*¹.

Le rapport présente plus particulièrement l'estimation que fait le DPB des coûts de la mise en œuvre de quatre modifications au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Premièrement, un moratoire sur le remboursement des prêts, du 1^{er} avril 2021 au 31 juillet 2022, serait établi. Ensuite, à compter du 1^{er} août 2022, la période de non-remboursement passerait de six mois à cinq ans, les paiements d'intérêts seraient éliminés et un plan de réduction de la dette selon le revenu, pouvant atteindre 20 000 \$ par étudiant, serait mis en place.

Le tableau 1 du résumé montre le coût total estimatif de toutes les modifications combinées, y compris l'incidence du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants. Le coût total estimatif est de 98 millions de dollars pour le premier exercice complet (2021-2022), un coût qui augmente à 1 250 millions de dollars pour la dernière année de la projection (2025-2026)².

Tableau 1 du résumé Coût total estimatif de toutes les mesures combinées

Coût total (en millions de dollars)	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Scénario proposé : avec une réduction de la dette pouvant atteindre 20 000 \$ par étudiant emprunteur	98	712	898	993	1 250

Source : Calculs du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant). Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

Selon d'autres scénarios, présentés au tableau 2 du résumé, les mesures proposées accompagnées d'un plan de réduction de la dette selon le revenu pouvant atteindre 10 000 \$ par étudiant emprunteur réduiraient le coût estimatif à 913 millions de dollars en 2025-2026. Avec un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 30 000 \$ par étudiant emprunteur, le coût des mesures augmenterait à 1 415 millions de dollars en 2025-2026.

Tableau 2 du résumé

**Coût total estimatif de toutes les mesures combinées :
autres scénarios de réduction de la dette**

Coût total (en millions de dollars)	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Autre scénario 1 : avec réduction de la dette pouvant atteindre 10 000 \$ par étudiant emprunteur	98	-48	600	700	913
Autre scénario 2 : avec réduction de la dette pouvant atteindre 30 000 \$ par étudiant emprunteur	98	1 085	1 044	1 137	1 415

Source : Calculs du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant).
Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

Notons que la répartition des soldes de prêt impayés contribue à la divergence des écarts du coût estimatif total entre le scénario proposé et les autres scénarios. Ainsi, si l'on passe d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 10 000 \$ à un plan de réduction pouvant atteindre 20 000 \$, l'écart relatif au montant des prêts radiés est plus important que si l'on passe d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 20 000 \$ à un plan de réduction pouvant atteindre 30 000 \$.

Il convient aussi de noter que les économies estimatives en 2022-2023 selon l'autre scénario 1 découlent du fait que la somme des prêts radiés est inférieure aux économies découlant de l'élimination du Programme d'aide au remboursement (PAR).

1. Introduction

Le présent rapport donne suite à une demande présentée par les députées Leah Gazan (Winnipeg Centre) et Lindsay Mathyssen (London – Fanshawe) pour que le DPB évalue les coûts d'un train de mesures en matière d'études postsecondaires, décrit dans la motion d'initiative parlementaire M-75, *Mise en place d'un programme d'aide aux étudiants postsecondaires*, mise en avis le 18 mars 2021³. Le rapport présente les coûts estimatifs des diverses mesures d'allègement contenues dans la motion, dont les suivantes, qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} août 2022 :

- faire passer la période de non-remboursement des prêts d'études fédéraux de six mois à cinq ans (60 mois);
- éliminer les paiements d'intérêts sur les prêts d'études fédéraux;
- établir un plan de réduction de la dette selon le revenu, pouvant atteindre 20 000 \$ par étudiant emprunteur ayant contracté un prêt d'études fédéral, en envisageant deux autres scénarios où la réduction de la dette peut atteindre 10 000 \$ et 30 000 \$ respectivement.

Le rapport établit aussi :

- le coût d'un moratoire sur le remboursement des prêts d'études du 1^{er} avril 2021 au 31 juillet 2022.

Dans ce rapport, le DPB présente son évaluation des coûts de mise en œuvre des modifications proposées ci-dessus à l'égard du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)⁴. L'évaluation des coûts tient compte de tous les aspects du PCPE concernant le remboursement des prêts d'études fédéraux, y compris les paiements aux provinces et aux territoires qui ne participent pas au PCPE⁵. Les coûts sont ventilés séparément pour chacune des modifications proposées au PCPE. Le coût des mesures combinées est calculé en tenant compte de leurs interactions. L'incidence du crédit d'impôt non remboursable pour intérêts sur les prêts aux étudiants est également prise en compte. Les coûts sont présentés par exercice financier.

2. Estimation des coûts

Les coûts des modifications proposées au PCPE sont estimés à l'aide du modèle de l'aide financière aux étudiants du DPB. Le modèle établit une projection des recettes et des dépenses du PCPE, selon les politiques et les paramètres actuels du PCPE. Les perspectives à long terme utilisées aux fins de la projection sont conformes aux rapports annuels du Bureau de l'actuaire en chef. Le modèle suit les prêts d'études au cours d'une année de prêt donnée, qui va du mois d'août au mois de juillet de l'année suivante. Pour obtenir plus de renseignements sur le modèle du DPB, voir le rapport du DPB intitulé « Projection des recettes et des dépenses relatives au Programme canadien de prêts aux étudiants⁶ ».

C'est le cycle de vie des prêts d'études qui détermine les recettes et les dépenses du PCPE. Ce cycle de vie est constitué de trois périodes : la période d'études pendant laquelle l'étudiant fréquente un établissement d'enseignement, la période de six mois suivant la fin des études pendant laquelle aucun remboursement n'est exigé, et la période de remboursement. Pendant chacune de ces périodes, le gouvernement fédéral engage des dépenses et réalise des recettes qui dépendent du montant des prêts non remboursés et des habitudes de remboursement des étudiants emprunteurs.

2.1. Données et méthode

Le modèle de l'aide financière aux étudiants du DPB est ajusté pour tenir compte des données récentes disponibles au Bureau de l'actuaire en chef⁷. Il est mis à jour en incorporant le changement au PCPE annoncé dans *l'Énoncé économique de l'automne 2020*, à savoir l'élimination des intérêts sur le remboursement des prêts d'études fédéraux pendant tout l'exercice 2021-2022.

On utilise le modèle du DPB pour évaluer de façon indépendante les dépenses nettes du PCPE dans le cadre de la politique actuelle et en vertu des modifications proposées. Aux fins du rapport, l'écart des coûts entre le modèle de base et les modifications proposées constitue l'incidence de la politique sur tous les aspects du PCPE.

Les coûts de toutes les modifications proposées sont estimés à l'aide de ce modèle, sauf dans le cas du plan de réduction de la dette selon le revenu. Pour estimer le coût d'un plan de réduction de la dette, le DPB a utilisé les données de Statistique Canada et son modèle de simulation BD/MSPS, ainsi que les données d'Emploi et Développement social Canada afin de déterminer le pourcentage des soldes des prêts d'études fédéraux à rembourser, qui sont admissibles à la réduction de la dette selon le revenu⁸.

Faute de données complètes, le DPB a formulé des hypothèses sur les liens entre les revenus des ménages et les montants des prêts à rembourser.

L'ensemble des données administratives du PCPE peut être utilisé pour déterminer les versements effectués à l'égard des prêts aux étudiants et les coûts du programme au fil du temps. Des projections à l'égard de ces données sont effectuées à l'aide d'une approche descendante pour la modélisation des habitudes de remboursement des prêts. Ces habitudes ayant de tout temps présenté un certain caractère aléatoire, la valeur des soldes futurs des prêts d'études pourrait être influencée par cet effet aléatoire ainsi que par le marché du travail et l'économie en général.

Cependant, notre estimation de coûts ne tient compte d'aucun changement de comportement ou de répartition découlant des mesures proposées. Le DPB est parti de l'hypothèse que les taux de défaillance, la proportion d'étudiants ayant besoin du Programme d'aide au remboursement (PAR) et les habitudes de remboursement suivraient les tendances antérieures.

L'effet estimatif du crédit d'impôt non remboursable pour intérêts sur les prêts aux étudiants est établi en conséquence, en tenant compte du Rapport sur les dépenses fiscales fédérales publié par le ministère des Finances du Canada en février 2021⁹.

2.2. Résultats

Dans l'évaluation du coût que représenterait la prolongation de la période de non-remboursement, qui passerait de 6 à 60 mois, le DPB suppose que seuls les étudiants emprunteurs devant commencer à rembourser leur dette le 1^{er} août 2022, ou après, seront admissibles. Selon cette proposition, aucun intérêt n'est applicable pendant la période de non-remboursement de 60 mois. On suppose aussi que la période de remboursement de 114 mois (9,5 ans) serait maintenue et que le remboursement commencerait au terme de la période de non-remboursement prolongée. Les économies initiales découlant de cette proposition sont liées aux coûts du PAR. Ceux-ci sont partiellement contrebalancés par le coût des revenus d'intérêts différés. L'effet complet de cette proposition ne se fera toutefois pas sentir avant 2026-2027, lorsque les coûts du PAR commenceront à augmenter, soit lorsque le premier groupe de bénéficiaires aura terminé la période de cinq ans sans remboursement et entrera dans la période de remboursement.

L'élimination des paiements d'intérêts sur les prêts d'études fédéraux commence le 1^{er} août 2022. À cet égard, les intérêts relatifs à tous les prêts d'études fédéraux exigibles actuels et futurs sont fixés à zéro. Étant donné que les intérêts ne courront plus, la principale source de coûts de cette proposition est liée à la réduction des revenus d'intérêts.

Aux termes de la proposition sur la réduction de la dette selon le revenu, l'étudiant emprunteur devient admissible à la réduction de la dette dès qu'il commence à rembourser sa dette. Selon les paramètres du programme actuel, cela se produit à l'échéance de la période de non-remboursement de six mois. Le montant total admissible à la réduction de la dette dépend du revenu du ménage de l'étudiant ainsi que du montant du prêt d'études fédéral à rembourser à la fin des études. Les données étant limitées, les montants de prêts admissibles ne sont rajustés en fonction d'aucune caractéristique des ménages autre que le revenu. En outre, les seuils de revenu des ménages ne sont pas indexés. On suppose qu'un plan de réduction de la dette selon le revenu remplacerait l'actuel PAR. Le principal coût de cette proposition provient des coûts initiaux et annuels de la réduction des dettes. Ces coûts sont partiellement compensés par les économies découlant de l'élimination du PAR.

On suppose que le moratoire sur le remboursement des prêts d'études sera en vigueur du 1^{er} avril 2021 au 31 juillet 2022. Le remboursement des prêts d'études fédéraux reprendrait au terme de cette période de suspension de 16 mois. En conséquence, les intérêts cesseraient aussi de courir. La période de remboursement restante à l'égard du prêt d'étude fédéral de l'étudiant est prolongée pour tenir compte de la durée du moratoire. Les paiements du gouvernement fédéral au titre du PAR seraient aussi suspendus pendant la durée du moratoire. Les revenus d'intérêts différés et l'augmentation des provisions pour prêts, partiellement compensés par la réduction des paiements au titre du PAR, constituent la principale source de coûts pendant cette période. Au terme du moratoire, les coûts annuels permanents sont réduits, essentiellement parce que les paiements d'intérêts des étudiants connaissent une augmentation supérieure à ce qui était prévu dans le modèle de base.

Les coûts de chaque modification proposée au PCPE sont présentés séparément au tableau 2-1. Il importe de noter que l'ensemble des répercussions des mesures proposées ne se fera pas sentir avant 2026-2027, soit au cours de la première année où un groupe de bénéficiaires de ces changements aura terminé la période de cinq ans sans remboursement et deviendra admissible au plan de réduction de la dette.

Tableau 2-1 Coût estimatif des mesures individuelles (sans interaction)

Coût (en millions de dollars)	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Prolongation de la période de non-remboursement, qui passe de six mois à cinq ans	-	-107	-148	-124	-37
Élimination des paiements d'intérêts sur les prêts d'études	-	221	382	465	553
Réduction de la dette d'études pouvant atteindre 20 000 \$	-	4 527	1 885	1 627	1 682
Imposition d'un moratoire sur le remboursement des prêts d'études	98	43	-71	-68	-65

Source : Calculs du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant).

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Le tableau 2-2 présente le coût total estimatif pour l'ensemble des modifications proposées, y compris l'effet du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants. Le coût total est évalué à 98 millions de dollars pour le premier exercice financier complet (2021-2022) et à 1 250 millions de dollars pour le dernier exercice financier de la prévision (2025-2026).

Lorsqu'elles sont prises ensemble, les politiques ont d'importants effets interactionnels découlant du fait qu'elles ne sont pas toutes simultanées. Si ces effets touchent toutes les politiques dans une certaine mesure, la réduction de la dette est la politique la plus touchée. Prise seule, la mesure entre en vigueur six mois après que le bénéficiaire commence à rembourser sa dette; combinée à d'autres mesures, la radiation de la dette se produit 60 mois après le début du remboursement en raison de la prolongation de la période de non-remboursement. Il se produit ainsi une réduction du nombre de prêts radiés en 2022-2023 et un déplacement vers les années futures.

La période de non-remboursement prolongée constitue aussi une période pendant laquelle le revenu moyen du bénéficiaire peut augmenter. Le revenu du ménage d'un bénéficiaire sera probablement plus élevé cinq ans après la fin de ses études que six mois après, ce qui réduira le montant de dette à radier.

Enfin, le moratoire sur les paiements du 1^{er} avril 2021 au 31 juillet 2022 fait augmenter le nombre de prêts en situation de remboursement, ce qui fait augmenter le total des prêts radiés.

Tableau 2-2 Coût estimatif des mesures combinées

En millions de dollars	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Coût des mesures combinées	98	725	917	1 016	1 277
Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	-	-13	-19	-23	-27
Coût total	98	712	898	993	1 250

Source : Calculs du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant).

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

3. Autres scénarios de réduction de la dette

Dans le cadre de la motion M-75, les députés proposent d'examiner d'autres scénarios de réduction de la dette d'études fédérale, à raison de 10 000 \$ et de 30 000 \$ par étudiant emprunteur.

3.1. Scénarios et hypothèses d'établissement des coûts

Les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer le coût d'un plan de réduction de la dette selon le revenu jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sont appliquées aux deux autres scénarios.

Dans les deux scénarios, l'analyse repose sur l'hypothèse qu'un plan de réduction de la dette selon le revenu remplace l'actuel PAR. Si l'hypothèse est fort plausible dans le cas du scénario de 30 000 \$ par étudiant emprunteur, elle est moins certaine dans le cas du scénario de 10 000 \$. Encore une fois, les économies ponctuelles liées aux provisions pour prêts du PAR au cours de l'année de prêt 2022-2023 compensent en partie le coût initial des réductions de dettes. En outre, une fois la politique combinée à toutes les autres mesures, son plein effet ne se fera pas sentir avant 2026-2027, soit au cours de la première année où un groupe de bénéficiaires

de ces changements aura terminé la période de cinq ans sans remboursement et deviendra admissible au plan de réduction de la dette.

3.2. Résultats

Le tableau 3-1 montre les coûts totaux estimatifs d'un plan de réduction de la dette selon le revenu, en fonction de deux autres scénarios.

Comparativement aux résultats obtenus en vertu du scénario de 20 000 \$, le coût estimatif d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 10 000 \$ par étudiant emprunteur en 2025-2026 est réduit de 635 millions de dollars, ce qui porte son total à 1 048 millions de dollars. Le scénario d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 30 000 \$ par étudiant emprunteur est plus cher de 301 millions de dollars, à 1 983 millions de dollars en 2025-2026.

Tableau 3-1 Coût estimatif de la réduction de la dette : autres scénarios

Coût (en millions de dollars)	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Autre scénario 1 : réduction de la dette pouvant atteindre 10 000 \$ par étudiant emprunteur	-	2 531	1 177	1 007	1 048
Autre scénario 2 : réduction de la dette pouvant atteindre 30 000 \$ par étudiant emprunteur	-	5 498	2 222	1 921	1 983

Source : Calcul du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant).
Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Les coûts totaux estimatifs de toutes les mesures combinées dans le scénario de réduction de la dette de 10 000 \$ sont présentés dans le tableau 3-2. Comparativement aux résultats du scénario de 20 000 \$, le coût total estimatif en 2025-2026 est réduit de 337 millions de dollars, à 913 millions de dollars, selon le scénario d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 10 000 \$ par étudiant emprunteur. Notons que les économies estimatives en 2022-2023 découlent du fait que les prêts radiés sont inférieurs aux économies liées à l'élimination du PAR.

Tableau 3-2 Coût estimatif des mesures combinées : autre scénario 1 (réduction de la dette de 10 000 \$)

En millions de dollars	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Coût des mesures combinées	98	-35	619	723	941
Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	-	-13	-19	-23	-27
Coût total	98	-48	600	700	913

Source : Calculs du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant).
Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Dans le scénario de 30 000 \$, le train de mesures est plus cher. Comparativement au scénario de 20 000 \$, il ajoute 165 millions de dollars

au coût total estimatif, portant le coût total du scénario à 1 415 millions de dollars en 2025-2026 (tableau 3-3).

Tableau 3-3 Coût estimatif des mesures combinées : autre scénario 2
(réduction de la dette de 30 000 \$)

En millions de dollars	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Coût des mesures combinées	98	1 098	1 063	1 160	1 443
Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	-	-13	-19	-23	-27
Coût total	98	1 085	1 044	1 137	1 415

Source : Calculs du DPB.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs sont présentées en dollar nominal (dollar courant).

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Notons que la répartition des soldes de prêt impayés contribue à la divergence des écarts du coût estimatif total entre le scénario proposé et les autres scénarios. Ainsi, si l'on passe d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 10 000 \$ par étudiant emprunteur à un plan de réduction pouvant atteindre 20 000 \$, l'écart relatif au montant des prêts fédéraux radiés est plus important que si l'on passe d'un plan de réduction de la dette pouvant atteindre 20 000 \$ à un plan de réduction pouvant atteindre 30 000 \$.

Notes

1. Motion M-75. Tirée de : [https://www.noscommunes.ca/Members/fr/lindsay-mathyssen\(105221\)/motions/11172279](https://www.noscommunes.ca/Members/fr/lindsay-mathyssen(105221)/motions/11172279).
2. L'ensemble des répercussions ne se fera pas sentir avant 2026-2027, soit au cours de la première année où un groupe de bénéficiaires de ces changements aura terminé la période de cinq ans sans remboursement et deviendra admissible au plan de réduction de la dette des étudiants.
3. *Ibid.*, note 1.
4. Il a été annoncé dans le budget de 2021 que le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) allait désormais s'appeler Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE).
5. Les provinces et les territoires qui ne participent pas au PCPE reçoivent du gouvernement fédéral des paiements pour l'administration de leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants. Au moment de la publication, le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ne participaient pas au PCPE.
6. Projection des recettes et des dépenses relatives au Programme canadien de prêts aux étudiants. Tiré de : https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Revenues_expenses_CSLP.
7. Bureau du surintendant des institutions financières Canada (2020). *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants*, au 31 juillet 2019.
8. Cette analyse est fondée en partie sur l'outil de Statistique Canada appelé Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs sur lesquels reposent les résultats de la simulation faite avec la BD/MSPS ont été produits par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) qui assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.
9. Ministère des Finances Canada. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/dépenses-fiscales.html>.